



DECISION DU MAIRE

N° 09/2026 du 4 juin 2026

En application des articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et
de la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026 (article 5)

Objet : Attribution des marchés publics

Article 1^{er} :

Attribution et exécution des marchés publics entre le 01.01.2026 et le 31.05.2026 comme suit :

ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Objet du marché	Lot	Attributaire	Montant €	Date signature marché
Mis en place d'un groupe d'aspiration de l'atelier menuiserie au CTM	unique	WALUSA INGENIERIE	35 523,00	13/04/2026
Rénovation de la passerelle de l'Espace 110 à Illzach	unique	GOSTOVIC	33 639,20	15/04/2026
Mise en place d'une nouvelle aire de jeux au Parc de Modenheim	unique	PONTIGGIA	57 516,00	16/04/2026
Achat d'un décompacteur pour terrain de sport	unique	AC EMERAUDE	38 702,40	16/04/2026
Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase du Canal	unique	TRIBLE BECLE ARCHITECTES	102 887,00	27/05/2026

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville d'Illzach et un extrait sera affiché.

Ampliation en sera adressée au préfet du Haut-Rhin au titre du contrôle de légalité.

Illzach, le 4 juin 2026

Le Maire,

Jean-Luc SCHILDKNECHT

